

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 105 (1979)  
**Heft:** 8: SIA, no 2, 1979

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Fondation des immeubles pour les Organisations internationales, FIPOI	Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, PW	Tous les bureaux d'architectes dont le domicile professionnel, au sens de l'article 25 SIA 152 se trouve à Genève depuis le 1er janvier 1977 et tous les architectes genevois quel que soit leur domicile.	20. April 79	—
Einwohnergemeinde Meggen LU	Gemeindezentrum und Gesamtkonzept, PW	Architekten und Fachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1978 im Kanton Luzern Wohn- bzw. Geschäftssitz haben.	30. April 79	—
Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe des Eidg. Politischen Departements	Transportier- und montierbare Notbehausung, PW	Schweizer Firmen, Entwerfer und Konstrukteure; ausländische Firmen, Entwerfer und Konstrukteure, welche seit dem 1. Januar 1976 in der Schweiz ständig wohnen oder Geschäftssitz haben.	8. Mai 79 (5. Dez. 78)	—
Einwohnergemeinde Engelberg	Kranken- und Altersheim PW	Alle selbständigen Architekten, die in den Kantonen Obwalden und Nidwalden heimatberechtigt sind oder dort seit dem 1. Januar 1977 ihren Wohn- bzw. Geschäftssitz haben.	12. Mai 79	—
Stiftung Altersheim-Alterssiedlung Wohlen bei Bern	Altersheim in Uettlingen PW	Alle Architekten mit Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 5. September 1978 in den Gemeinden Wohlen, Kirchlindach und Meikirch	21. Mai 79	—
Hochbauamt des Kantons Zürich	Strafanstalt Regensdorf, PW	Alle im Kanton Zürich heimatberechtigten oder mindestens seit dem 1. Januar 1978 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Fachleute.	31. Mai 79 (9. März 79)	—
Baudirektion des Kantons Bern	Gebäude für die kantonale Verwaltung, Reiterstrasse, Bern, PW	Fachleute mit Geschäftssitz seit mindestens 1. Januar 1977 im Kanton Bern.	29. Juni 79 (30. Jan. 79)	—
Hochbauamt des Kantons Zürich	Künstlerische Gestaltung an der Universität Zürich-Irchel, IW	Schweizer Künstler im In- und Ausland sowie ausländische Künstler, die seit dem 1. Januar 1977 in der Schweiz wohnhaft sind.	30. Juli 79	—
République et Canton de Neuchâtel	Aménagement des «Zones rouges» de la Vue-des-Alpes et de la Montagne de Cernier IW	Le concours est ouvert à tous les architectes inscrits dans cette catégorie professionnelle au Registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs, au 31 janvier 1979	30. Aug. 79 (31. Jan. 79)	—
Stadtrat von Zürich	Überbauung des Papierwerdereals, PW, in Verbindung mit der Gestaltung des Limmatraumes zwischen Bahnhofbrücke und Rudolf Brun-Brücke, IW	Alle im Kanton Zürich seit mindestens dem 1. Januar 1978 niedergelassenen Architekten (Wohn- oder Geschäftssitz), sowie alle Architekten mit Bürgerrecht in Gemeinden des Kantons Zürich.	31. Aug. 79	—
Kantonale Pensionskasse Luzern	Überbauung «Buobenmatt» in Luzern, PW	Architekten, die mindestens seit dem 1. Januar 1977 im Kanton Luzern niedergelassen sind und dort ihren Wohn- und Geschäftssitz haben (Steuerausweis).	10. Sept. 79	—
Stadt Zofingen	Überbauung des Areals Bärengasse-Hintere Hauptgasse, PW	Fachleute, die seit mindestens 1. Januar 1978 im Bezirk Zofingen Wohn- oder Geschäftssitz haben; Fachleute, die im Bezirk Zofingen heimatberechtigt sind; Studenten, welche die obigen Bedingungen erfüllen	1. Okt. 79	—

## Expositions de concours

Evangelisch-Reformierte Kirchgemeinde Zollikon	Kirchgemeindehaus Zollikon, PW	Turnhalle Fohrbach, Witellikerstr. 47, Zollikon, 1978/33/34 6. April von 17 bis 19 Uhr, 7. April von 15 bis 17 Uhr, 8. April von 11 bis 12.30 Uhr, 9. bis 11. April von 15 bis 19 Uhr, Mittwoch bis 21 Uhr, 12. April von 15 bis 17 Uhr.	S. 635
--	--------------------------------	--	--------

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup> Organe officiel en langue allemande de la SIA.

## Carnet des concours

### Agrandissement de l'Ecole supérieure de commerce, à Neuchâtel

#### Résultats

##### Jury

Président : M. Claude Frey, conseiller communal, directeur des Bâtiments et de la Police des constructions ; vice-président : M. André Buhler, conseiller communal, directeur de l'Instruction publique ; membres : MM. Jean-Louis Béguin, architecte FSAI, Auvernier ; André Brasey, président de la Commission de l'Ecole supérieure de commerce, Neuchâtel ; Guido Cocchi, architecte SIA/FAS, Lausanne ; Georges Haefeli, architecte SIA/FAS, La Chaux-de-Fonds ; Pierre Mauler, ingénieur SIA, Colombier ; Dominique de Montmollin, conseiller général, président de la Commission des ports et rives ; Max Schlup, architecte SIA/FAS, Biel ; suppléants : MM. Richard Meuli, directeur de l'Ecole supérieure de commerce ; Théo Waldvogel, architecte communal.

M. René Habersaat, chef local de la protection civile, a été consulté comme expert pour l'exploitation de l'abri public.

**1<sup>er</sup> prix :** Fr. 12 000.—. M. R. Monnier, architecte EPFL, Neuchâtel.

Participants à l'étude : MM. J. Sundhoff, architecte ; A. Humbert, architecte ; S. Opan, ing. civil EPFL.

**2<sup>e</sup> prix :** Fr. 8000.—. M. M. Hon, architecte FAPS, Neuchâtel.

Participants à l'étude : MM. J. Kyburz et M. Dembowska, architectes EPFL, Lausanne.

**3<sup>e</sup> prix :** Fr. 7000.—. M. M. Chappuis, architecte, Neuchâtel.

Participants à l'étude : MM. B. Pizzera et A. Despland, architectes.

**4<sup>e</sup> prix :** Fr. 4000.—. M. P.-A. Debrot, architecte EPFL, Neuchâtel.

**5<sup>e</sup> prix :** Fr. 3000.—. M. R.-A. Meystre, architecte EAUG, Neuchâtel.

Participants à l'étude : MM. A. Meystre, architecte EPFL ; Ch.-A. Gaberel, ing. CHEC, Epalinges.

**6<sup>e</sup> prix :** Fr. 2000.—. M. W. Wurmet, architecte EPFL, Neuchâtel.

L'exposition des projets a déjà eu lieu. (Les dates nous ont été communiquées trop tard pour paraître en temps utile dans notre périodique. Réd.)

## EPFL

### Concours d'idées

*La Direction des constructions fédérales, par l'intermédiaire de son bureau pour l'EPFL, ouvre un concours d'idées pour la 2<sup>e</sup> étape de l'implantation à Ecublens de l'EPFL.*

*Un avis relatif à ce concours paraîtra dans la Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud des 27 avril et 4 mai 1979.*

## Foire Suisse d'Echantillons 1979

Bâle, 21 avril-1<sup>er</sup> mai 1979

### Message du Président de la Confédération

La tradition et le progrès sont les caractéristiques de la Foire d'Echantillons. Un travail de qualité, ayant fait ses preuves, ainsi qu'une compétence proverbiale sont liés à une capacité d'adaptation élevée et à un esprit de pionnier courageux pour conquérir des marchés proches et éloignés. Le succès est déterminé par une confiance continue en l'avenir.

Nous sommes tous appelés à fortifier cette confiance ! A une époque où le scepticisme et l'inquiétude règnent dans beaucoup d'endroits, à une époque où on met l'accent sur les contrastes au lieu de les atténuer, il s'agit de faire cause commune, de réfléchir, de créer la compréhension et la confiance.

L'industrie et l'artisanat sont tributaires de banques et d'as-

surances importantes ; l'exportation doit pouvoir être soutenue par une puissante économie interne. Une économie saine est, de son côté, le point de départ et la base d'un véritable progrès social. Un comportement favorable à la protection de l'environnement est une preuve de responsabilité envers le prochain et la postérité.

Bien ancrés dans un Etat sont la cause commune, le bien public, qui tiennent compte de la liberté entreprenante en protégeant le faible et en l'encourageant. Un tel Etat ne doit pas être ni « gonflé », ni au contraire « creux » ; il faut que cet Etat garde une juste mesure, qu'il puisse être équitable et apporter les prestations préalables que l'économie nécessite inéluctablement.

La Foire d'Echantillons est une démonstration de la production nationale. Elle dépend du précieux travail de tous les partenaires au sein de l'économie, dans les entreprises et exploitations. Elle démontre pour quelle mise en œuvre un but commun et une confiance inébranlable stimulent le savoir personnel. De ce fait, la Foire Suisse d'Echantillons devient un modèle d'après lequel il est possible de maîtriser en commun le défi d'une période difficile. Je vous souhaite un plein succès ainsi qu'un rayonnement d'une grande portée.

Hans Hürlimann  
Président de la Confédération

collaboration des entreprises entre elles, au-delà des frontières nationales, et au transfert de la fabrication et de la technologie devraient être abordés.

Dans ce contexte, il sera utile de préciser de quelle manière on peut solliciter l'aide du département commercial et des services économiques des ambassades suisses, et comment les services de l'Office d'expansion commerciale et des Chambres de commerce suisses à l'étranger peuvent être mis efficacement à contribution.

La réunion atteindra son apogée dans la soirée, lors d'un gala au théâtre suivi d'un buffet et d'un riche programme de divertissements.

### Escaliers normalisés sur mesure Felma

*Escalier mobile  
un maximum d'avantages  
un minimum d'espace*

Feldmann + Co, connu en Suisse comme à l'étranger pour la bienfaisance de ses produits, la stabilité de ses prix et la rapidité de ses services, présente à son stand trois modèles éprouvés d'escaliers mobiles Felma. Le visiteur de la foire en appréciera d'emblée le travail 100 % suisse, robuste et d'un fini impeccable. L'escalier mobile Felma peut être exécuté en une ou plusieurs parties, suivant la place disponible dans les combles. Lorsque la place manque, on choisira le modèle escamotable à accordéon, marches et limons en métal léger, également présenté au stand. Enfin, le programme de vente de la maison Felma est complété par un escalier escamotable donnant accès aux toitures plates. L'ensemble est composé d'un escalier en bois ou en métal léger, d'un encadrement, d'un couvercle inférieur et d'un couvercle de fermeture étanche. Cette exécution est destinée aux bâtiments sans combles utilisables.

La pose d'un escalier mobile Felma résout l'accès au grenier, même dans les locaux les plus exigus. Son installation peut se faire dans la plupart des constructions existantes. Les dimensions de l'ouverture sont calculées par la maison. La facilité de manipulation de ces escaliers rend l'accès au grenier aisés, même pour les enfants.

La documentation est disponible au stand. Les architectes, entrepreneurs de charpente ou menuiserie en profitent pour obtenir sur demande le tableau du calcul de l'espace à réservé aux escaliers mobiles Felma. Le service de consultation Felma est à disposition pour soumettre des propositions et offres sur la base de plans cotés.



Feldmann + Co SA  
constructions  
en bois  
3250 Lyss  
tél. (032) 84 11 84

Halle 7, Stand 418